

# COMMUNE DE BERLOZ

Code I.N.S. : 64008

Code postal : 4257

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 9 novembre 2016

**Présents :** DEDRY Joseph, *Bourgmestre, Président*  
HANS Véronique, TOPPET Roger, MOUREAU Béatrice, *Echevins*  
HAPPAERTS Alain, *Président du CPAS*  
LEGROS Yves, JEANNE Paul, ROPPE-PERMENTIER Sonia  
~~PELZER Emersone~~, HUENS Arnold, HOSTE Alex *Conseillers(ères)*  
DE SMEDT Pierre *Directeur général, Secrétaire*

**OBJET :** Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2017

Le Conseil communal,

Réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code des impôts sur le revenu, spécialement ses articles 249 à 256 et 464 ;

Vu la Circulaire budgétaire du 30 juin 2016 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne ;

Vu les finances communales ;

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur Financier le 7 octobre 2016 ;

Attendu que le Directeur Financier n'a pas remis d'avis de légalité prévu par l'article L1124-40 § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> dans le délai imparti ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> : Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2017, 2.600 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 : Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions directes du Service Public Fédéral Finances selon les articles 249 à 256 du C.I.R.92.

Article 3 : La présente délibération sera soumise aux autorités de tutelle et transmise au Service Public Fédéral Finances.

Article 4 : La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Par le Conseil,

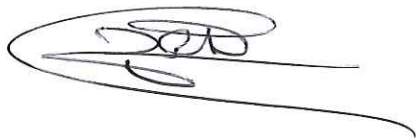
Le Secrétaire,  
(s) *P. DE SMEDT*

Le Président,  
(s) *J. DEDRY*

Pour extrait conforme, le 10 novembre 2016,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



*Pierre De Smedt*



*Joseph Dedry*